

Débat public sur le centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry/Paris XIII.

Deuxième réunion locale : Quels impacts environnementaux et sanitaires ?

Charenton-le-Pont, Espace Toffoli, le 12 novembre 2009

**MEMBRES DE LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC**

- Philippe MARZOLF, Président de la CPDP, Vice-président de la CNDP, conseiller en environnement.
- Jean-Paul PUYFAUCHER, Ingénieur travaux publics retraité
- Anne-Laure BEDU, Consultante dans le domaine du développement durable

**REPRESENTANTS DE LA MAITRISE D'OUVRAGE (SYCTOM)**

- François DAGNAUD, Président du Sycotom
- Dominique LABROUCHE, Directeur général des services
- Didier FOURNET, Directeur du projet Ivry – Paris XIII

Mot d'accueil de Jean-Marie BRETILLON, Maire de Charenton-le-Pont

**ENSEIGNEMENTS DES REUNIONS THEMATIQUES**

- Philippe MARZOLF, CPDP

**PREMIERE PARTIE : QUEL EST L'IMPACT DU CENTRE ACTUEL ? QUELLES SONT LES MEILLEURES PRATIQUES MISES EN OEUVRE PAR LES INCINERATEURS DE NOUVELLE GENERATION EN MATIERE DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL ?**

- Marine SAINT-DENIS, Bio-Tox

*Réaction des Amis de la Terre*

- Joerg ADAMCZEWSKI, Les Amis de la Terre.

**DEUXIEME PARTIE : QUELLES GARANTIES PEUVENT ETRE APPORTEES AUX RIVERAINS DES INSTALLATIONS ? COMMENT LES ASSOCIER AU SUIVI ? QUELLE GOUVERNANCE LOCALE ?**

**QUELLES MESURES SONT ENVISAGEES PAR LE SYCTOM ?**

- Didier FOURNET, Sycotom

**REACTIONS ET PROPOSITIONS D'UN MEMBRE DE LA CLIS D'ISSEANE**

- Michel RIOTTOT, Président d'Environnement 92

Ouverture de la réunion à 20 h 10.

Philippe MARZOLF, Président de la Commission Particulière du Débat Public ouvre la séance.

Jean-Marie BRETILLON, Maire de Charenton-le-Pont est heureux d'accueillir le débat public dans sa localité qui se sent particulièrement concernée par le traitement des ordures ménagères, des déchets et surtout la valorisation de ces déchets, et ce d'autant plus du fait de la proximité géographique avec le site d'Ivry, qui devrait voir le remplacement d'ici quelques années de son installation.

Il met en exergue la déontologie du Sycotm (syndicat où toutes les tendances politiques sont rassemblées) au sein duquel les travaux sont menés en toute neutralité et dans l'intérêt général.

#### **ENSEIGNEMENTS DES REUNIONS THEMATIQUES**

Philippe MARZOLF présente les enseignements retenus des réunions thématiques :

- L'impact environnemental du centre actuel et les meilleures pratiques de suivi
- Les garanties qui peuvent être apportées aux riverains et la gouvernance locale

Faut-il reconstruire le centre d'Ivry – Paris XIII ?

- Un consensus des collectivités concernées sur cette nécessité
- Un projet qui apparaît comme bouclé pour certains acteurs
- Des interrogations du public et des associations
- Des demandes prises en compte (visites d'installations récentes et groupe de travail sur les prévisions de gisement et audit)

La prévention et le recyclage sont-ils suffisamment développés ?

- Donner à la prévention le rang prioritaire que lui donnent l'Europe et le Grenelle
- Constats : efforts de prévention en région parisienne insuffisants, la prévention est l'affaire de tous, chacun doit y mettre de la bonne volonté.
- Interrogations sur la répartition des compétences prévention, collecte, traitement
- Forte attente d'un réel engagement des collectivités pour davantage de prévention (diminution du gisement à traiter, moyens financiers)

Quelle place pour l'incinération avec valorisation énergétique dans l'agglomération parisienne ?

- L'incinération avec valorisation énergétique des déchets divise
- La controverse sur les effets de l'incinération sur la santé publique n'est pas close
- Des acteurs estiment souhaitable de surveiller, en continu et de façon indépendante, les émissions et les polluants (biosurveillance)

La méthanisation avec valorisation biologique est-elle une solution d'avenir pour l'agglomération parisienne ?

- L'intérêt pour ce mode de traitement apparaît comme manifeste
- Le tri mécanique des déchets ménagers (TMB) fait en revanche débat
- Les nuisances de ce mode de traitement provoquent des craintes mais aussi des réponses précises

**PREMIERE PARTIE : QUEL EST L'IMPACT DU CENTRE ACTUEL ? QUELLES SONT LES MEILLEURES PRATIQUES MISES EN OEUVRE PAR LES INCINERATEURS DE NOUVELLE GENERATION EN MATIERE DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL ?**

Marine SAINT-DENIS, Bio-Tox (TPE Bordelaise, spécialiste des risques sanitaires et environnementaux) développe un exposé en deux parties :

- Présentation des études réalisées autour de l'usine d'Ivry
- Présentation de quelques outils de surveillance, et de trois exemples (Sitom Nord Isère, Incinérateur en zone rurale à Pontenx-les-Forges, Comité de suivi des dioxines de la Communauté urbaine de Bordeaux).

Evaluations des risques sanitaires concernant l'usine d'Ivry-sur-Seine

- 3 scénarios ont été étudiés : avec les émissions de l'usine en 2005 avant la mise en place du traitement complémentaire des fumées ; après traitement complémentaire des fumées (émissions égales aux valeurs réglementaires) ; après traitement complémentaire des fumées (émissions attendues par le constructeur inférieures ou égales aux valeurs réglementaires).

• Conclusions :

- Pas de risque mis en évidence par l'usine quel que soit le scénario.
- Risques provenant de la pollution atmosphérique et certains composés dans l'alimentation nationale.
- Mise en place du traitement complémentaire des fumées : diminution des indices de risque de l'usine (et de sa contribution au risque cumulé).
- Résultats similaires avec d'autres évaluations des risques sanitaires autour d'autres UIOM.

Surveillance environnementale de l'usine d'Ivry-sur-Seine mise en place en 2005 (jauges Owen)

• Bilan dioxines

- Concentrations faibles, représentatives d'une zone urbaine non influencée
- Etude des profils : sources variables
- Un point J2 avec teneurs plus élevées
- Impact de l'usine pas mis en évidence

• Bilan métaux

- Concentrations très variables suivant les points, des teneurs en Hg, As (et Cd)

- parfois proches ou supérieures au référentiel
- Un point J2 avec des teneurs beaucoup plus élevées
- Impact de l'usine pas mis en évidence

### Conclusions des études de surveillance autour de l'usine d'Ivry-sur-Seine :

- Retombées de dioxines et de furanes relativement faibles, et en métaux plus variables et parfois élevées (par rapport au référentiel Allemand)
- Teneurs les plus fortes souvent mesurées en un point peu influencé, car éloigné, par l'usine
- Evolution des concentrations : pas de diminution depuis 2005. Influence de l'usine sans doute négligeable par rapport aux sources d'émissions de dioxines et furanes, et de métaux.
- Inventaire local des émissions souhaitable (fonderies identifiées près de certains points)
- Ces résultats sont similaires à ceux observés autour de l'usine de Bourgoin-Jallieu depuis 2006, dont le contexte est proche.

### Quelques outils de surveillance

- Mesure atmosphérique (qualité de l'air)
  - Cas des lichens
  - Cas des aiguilles de pin
- Mesure des dépôts (qualité des milieux)
  - Collecteurs de précipitation
  - Parties aériennes des végétaux
  - Teneurs dans les sols, les sédiments
- Mesure des transferts (qualité des produits)
  - Teneurs dans les végétaux (carotte)
  - Teneurs dans les animaux (lait de vache)
- Bio-essais (mesure des effets qualité des milieux)
  - Bioaccumulation
  - Toxicité chronique (ex. tests algues, effets sur la reproduction)
  - Effets moléculaires (biomarqueurs)

Il n'y a pas de méthode idéale, le choix se fait en fonction du contexte et des objectifs.

Frédéric LEONZI, Groupe local des Verts de Charenton-Saint-Maurice demande s'il est envisagé d'appliquer des seuils plus drastiques d'exposition, compte tenu que cette installation est située près d'autres sources de pollution (autoroute, périphérique) ? Il formule une autre question : quid de l'information des citoyens et leur participation à l'élaboration des décisions ayant un impact sur leur environnement après la réalisation de cette installation ?

Marine SAINT-DENIS répond que les seuils réglementaires d'émissions ne sont pas des

seuils sanitaires. Les évaluations des risques tenant compte des bruits de fond doivent prendre en considération l'environnement de l'installation.

Philippe MARZOLF répond à la question relative à l'après-débat que la loi Grenelle II, votée par le Sénat, prévoit un droit de regard de la CNDP sur la continuité du projet.

Chantal DUCHENE demande la signification d'un seuil technique.

Marine SAINT-DENIS apporte donc la réponse suivante, c'est le seuil que l'on peut atteindre avec les capacités techniques du moment, à un coût acceptable.

Jean-Paul PUYFAUCHER, membre de la Commission Particulière du Débat Public, demande une explication sur la variation, considérable, de la contribution de l'usine estimée entre 0,7 et 6,5 %.

Marine SAINT-DENIS précise que cela dépend des paramètres retenus (voie d'exposition, substances avec ou sans seuil). Le tableau 21 de l'étude 2 mentionne ces éléments, l'étude sera publiée sur Internet.

M. CHAUFFOUR, Charenton demande quelle est la différence entre PCB et dioxines ? Qu'est-ce qui a été mesuré : positionnement des points de mesure, quantité ?

Marine SAINT-DENIS précise que les PCB sont les polychlorobiphényles, des composés organiques chlorés qui sont produits intentionnellement, souvent, par l'industrie, et qui sont interdits depuis quelques années, mais que l'on retrouve encore dans l'environnement. Les dioxines font partie d'une autre famille de substances (dioxines et furanes), même si dans certains cas, elles peuvent avoir des propriétés et des caractéristiques communes.

Ce sont les dioxines et furanes qui ont été mesurés autour d'Ivry. Les dioxines dans les jauges ont été mesurées entre 0,34 et 8,91 pg TEQ par mètre carré et par jour, les résultats dépendent des jauges et des endroits.

Elisabeth LOICHOT, membre de la CLIS d'Ivry, se demande pourquoi le Sycotom n'a pas procédé plus tôt à la mise aux normes de ses installations en traitant les fumées, ce qui aurait permis de réduire considérablement les émissions de dioxines et furanes, et éviter des nuisances sanitaires aux riverains. Elle plaide en faveur d'une harmonisation des chiffres donnés et une formation des membres de la CLIS afin de savoir interpréter les données communiquées.

Didier FOURNET, Directeur du projet Ivry – Paris XIII, Sycotom, rappelle que ces éléments figurent dans les dossiers d'information du public réalisés par l'exploitant chaque année. Un programme d'investissements a été lancé et s'est échelonné dans le temps sur les différents sites, l'usine d'Ivry, plus complexe techniquement à traiter, a été la dernière réalisée.

Philippe MARZOLF demande à quoi correspondent ces mesures ?

Marine SAINT-DENIS spécifie que ces mesures correspondent aux retombées autour de l'usine sur une période donnée.

### ***REACTION DES AMIS DE LA TERRE***

Joerg ADAMCZEWSKI, Les Amis de la Terre, intitule sa présentation « incinérateurs – incertitudes sanitaires ». Il présente :

Les limites d'une analyse par toxique, beaucoup d'inconnues dans la toxicologie de la pollution de l'air :

- Quelle(s) substance(s) en cause pour quel effet sanitaire connu ?
- Particules/particules fines/particules ultrafines ?
- Effet de la composition chimique/la taille des particules ?
- Dioxines bromées/dioxines chlorées ?
- Effets synergiques entre plusieurs substances ?

Seules des données sur des populations humaines peuvent justifier une conclusion d'absence de risque.

Une analyse par maladie (ce que l'on sait ou pas sur les effets)

- De la pollution de l'air
- Des incinérateurs d'ancienne génération
- Des incinérateurs de dernière génération

Sur le risque de cancer, les risques des maladies respiratoires, les maladies cardiovasculaires, l'espérance de vie/le risque de mortalité précoce

L'incinération et l'agriculture

- Agriculture : le retour des circuits courts ?
  - Projection de beaucoup d'experts pour l'ère post-pétrole
  - Intégré dans plusieurs projets du « Grand Paris »
- Forte densité des incinérateurs autour de Paris + production de compost de mauvaise qualité
  - Quel impact sur la faisabilité économique d'une production agricole de la qualité exigée par les consommateurs ?
  - Quels risques pour le consommateur de produits locaux ?

Conclusion : Le principe de précaution face aux incertitudes sanitaires s'ajoute aux arguments de gestion des ressources et de la protection du climat pour justifier un moratoire sur la construction des incinérateurs.

Michel LOPEZ, les Amis de la Terre, complète cette intervention portant sur les effets induits par la pollution atmosphériques et attire l'attention sur le transfert de la pollution vers les REFIOM ou mâchefers. Il ne faut pas se limiter à la sortie des cheminées, mais

examiner le contenu des camions et des péniches transportant ces déchets.

Daniel HOFNUNG, ATTAC, Ivry –Charenton, estime que les études ne montrent pas une transformation considérable de la pollution par rapport à l'usine actuelle. Il insiste sur le fait qu'il faille réduire à tout prix les quantités d'ordures ménagères, travailler à la source et surtout faire un tri des déchets verts.

Didier FOURNET suggère de reprendre le dossier d'information du public rédigé par l'exploitant. Il précise que les seuils de rejets visés dans le programme sont plus bas que ceux actuellement préconisés par la réglementation sur la pollution atmosphérique.

Francis VERILLON, Association Tam-Tam demande si le « nouveau carburant », issu de la FCR, générerait une pollution et des impacts différents ?

Didier FOURNET confirme qu'il s'agit bien de déchets et la combustion sera plus « stable », car le produit entrant aura été calibré.

Joerg ADAMCZEWSKI affirme que de nouveaux produits arriveront dans les déchets et provoqueront de nouveaux composants dans les fumées des incinérateurs, dont les effets ne sont pas connus.

Hubert ISNARD, CIRE Ile-de-France démontre la difficulté à procéder à la surveillance sanitaire autour d'installations, telles qu'une usine d'incinération, dans un milieu où les sources sont multiples, celles liées au transport routier étant plus importantes. Il s'interroge sur les pollutions olfactives qui risquent d'être générées par le nouveau système.

Didier FOURNET précise que cet aspect traitement des nuisances olfactives est un point essentiel dans le projet.

Joerg ADAMCZEWSKI estime certes fondamental de surveiller la pollution venant des infrastructures routières, mais il ne faut pas oublier la croissance des décès dus à la pollution atmosphérique.

Francis VERILLON s'interroge sur les nombreuses espèces de bactéries contenues dans la méthanisation, certaines d'entre elles ne pourraient-elles pas être pathogènes ? Ce point a-t-il été pris en compte dans les études ?

Véronique BELLIVER, URS, a participé à l'élaboration du dossier de demande d'autorisation de Romainville et traité la partie méthanisation. Les bactéries éventuellement présentes dans les ordures ménagères sont éradiquées après méthanisation (utilisation de procédé thermophile)

**DEUXIEME PARTIE : QUELLES GARANTIES PEUVENT ETRE APPORTEES AUX RIVERAINS DES INSTALLATIONS ? COMMENT LES ASSOCIER AU SUIVI ? QUELLE GOUVERNANCE LOCALE ?**

**QUELLES MESURES SONT ENVISAGEES PAR LE SYCTOM ?**

En préambule, François DAGNAUD, Président du Sycotom revient sur l'application des dispositifs et directives européennes, Grenelle de l'Environnement et PREDMA, qui conduira à diminuer la nocivité des déchets incinérés.

Dominique LABROUCHE, Directeur général des services du Sycotom procède à une présentation générale :

- Le Sycotom de l'agglomération parisienne
- Le centre actuel à Ivry – Paris XIII et son bassin versant
- Les principes généraux du projet Ivry – Paris XIII

Didier FOURNET aborde la partie technique :

- Maîtrise des impacts environnementaux et sanitaires :
  - Plusieurs niveaux d'intervention : niveau réglementaire, niveau opérationnel, niveau de suivi et d'information
  - Le traitement des fumées d'incinération envisagé (mise en place des meilleures technologies envisagées : électrofiltre, filtre à manche, lits de catalyseur)
- Contrôle et surveillance des émissions :
  - Contrôle continu
  - Contrôles par laboratoires agréés
  - Surveillance des retombées dans l'environnement
  - Présentation des résultats (STIIIC, communes d'accueil et riveraines, CLIS, comité de suivi de la charte, etc.
- Seuils d'émission de l'incinération fixés dans le programme du projet et comparaisons européennes
- Nuisances olfactives : fermeture des bâtiments avec des accès équipés de sas, système de ventilation, traitement permanent de l'air, contrôles et détection des odeurs
- Nuisances sonores : réduction du trafic local, circulation des bennes de collecte à l'intérieur des bâtiments, traitement acoustique spécifique pour les machines les plus bruyantes, traitement des façades et des couvertures des bâtiments
- Les rejets liquides : recyclage des effluents pour les besoins internes de l'usine, rejets dans le réseau d'assainissement, rejets en Seine supprimés
- Suivi des impacts par le public : dossier annuel d'information du public, CLIS, moyens d'information et de concertation.

François DAGNAUD complète ces exposés par une proposition :

- Déployer sur Ivry – Charenton et l'ensemble des communes riveraines des sentinelles (réseau de citoyens) pour garantir l'information des riverains et des associations
- Mise en place d'indicateurs pour une meilleure lisibilité des informations données

- Déléguer à un collectif d'associations un contrôle (financé par le Syctom)

Elisabeth LOICHOT trouve ces propositions intéressantes, mais appuie avant tout sur la formation des membres de la CLIS et la réactivité de celle-ci lorsque des questions ou des incidents lui sont remontés.

Philippe MARZOLF se fait l'écho des problèmes de dégazage et de bruit nocturne.

Patrick BOISSEAU, TIRU, répond que les bruits imprévisibles enregistrés proviennent des soupapes de sécurité sur les chaudières, une ouverture intempestive peut survenir du fait du système de protection.

Dominique LABROUCHE confirme que les incidents peuvent être remontés à l'exploitant et au Syctom.

Michel RIOTTOT, Environnement 92, remercie le Syctom de ses propositions, néanmoins les sentinelles doivent être indépendantes, un partenariat avec les associations environnantes est indispensable. Il estime qu'à Isséane, les sentinelles ont été choisies par la municipalité.

Dominique COUTART, Directeur technique du Syctom spécifie qu'aucun candidat n'a été évincé du poste de sentinelle, les candidats potentiels ont formulé leur demande auprès de la mairie. Ce réseau de sentinelles est composé de représentants de riverains et de salariés d'entreprises avoisinant l'usine.

Sébastien LAPEYRE, CNIID demande combien de contrôles inopinés ont été pratiqués par l'administration sur les sites du Syctom ? Pourquoi surpasser la réglementation concernant les dioxines et faire des prélèvements en continu, puisque celle-ci est censée être sûre ? Aura-t-on dans 5 ans aussi des prélèvements sur certains métaux lourds ?

François DAGNAUD estime que les contrôles supplémentaires réalisés rentrent dans le cadre du principe de précaution.

Chantal DUCHENE s'interroge sur la transmission d'informations aux CLIS, le suivi des incidents par exemple.

Didier FOURNET précise que les exploitants rédigent et transmettent au Syctom dans le cadre d'une démarche qualité des fiches d'incidents.

Philippe MARZOLF demande quelles substances sont mesurées en continu ?

Didier FOURNET énumère l'acide chlorhydrique, l'acide sulfurique, les dioxydes d'azote, le CO, les poussières. Il n'y a pas d'appareil en continu pour mesurer les dioxines, ces mesures sont faites en laboratoire.

André SOUBEIRAN, Charenton, est particulièrement intéressé par le sujet « panache » et pollution de l'air. Il préconise l'utilisation d'un dispositif pour diluer les effluents dans les

stations d'épuration d'eau en mer : l'ajutage d'air de la cheminée.

Didier FOURNET spécifie que rendre invisible le panache ne diminue pas la pollution des fumées. De plus, ce traitement consomme de l'énergie. Ne connaissant pas le système de l'ajutage, il est preneur d'information à ce sujet.

Jean-Paul PUYFAUCHER demande ce qu'est le comité de suivi de charte ?

Didier FOURNET répond qu'une charte a été mise en place à travers l'expérimentation du projet Isséane. Ce document est cosigné par le Président du Sycotm, le maire accueillant l'équipement et éventuellement l'exploitant. Pour Ivry, un quatrième signataire est l'exploitant du centre de tri. Il s'agit d'une information régulière des acteurs sur l'exploitation du site.

François DAGNAUD confirme que le panache du centre d'Ivry n'est pas polluant, et qu'il est composé quasiment intégralement de vapeur d'eau. L'ensemble des avis émis seront pris en compte sur le maintien ou la suppression de ce panache dans le projet.

#### **REACTIONS ET PROPOSITIONS D'UN MEMBRE DE LA CLIS D'ISSEANE**

Michel RIOTTOT, Environnement 92, expose différents sujets :

- Emissions gazeuses de l'incinérateur d'Issy-les-Moulineaux
- Mode d'émission des fumées
- Pollution gazeuse urbaine liée à la circulation
- Qualité de l'air
- Emissions de polluant par des véhicules en fonction de la vitesse
- Evaluation de l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique
- Etude APHEIS
- Augmentation du nombre de décès par cancer des bronches
- Impact sanitaire de la pollution atmosphérique
- Densité automobile en France pour 1 000 habitants

#### **Conclusions :**

- Les pathologies respiratoires (asthme, bronchites, etc.), cardiovasculaires et les cancers bronchiques augmentent avec la pollution atmosphérique.
- La pollution atmosphérique à risque sanitaire est principalement liée aux déplacements urbains des véhicules légers et lourds.
- Ne pas construire trop en bordure du centre d'Ivry, pour ne pas réitérer l'erreur commise à Isséane.

Sophie MAUVILLAIN, Directrice du développement durable, Sycotm, précise qu'une étude supplémentaire de risques sanitaires spécifique à Isséane a été réalisée, en prenant en

compte des conditions pénalisantes. Les risques étant acceptables, la commission d'enquête a émis un avis favorable et l'arrêté d'autorisation d'exploiter a été délivré.

Michel RIOTTOT estime que la retombée de fumées est en train de faire fuir les entreprises installées près de cet équipement.

Sophie MAUVILLAIN ajoute que le Sycotom a rencontré les entreprises et leurs collaborateurs pour leur présenter les études de risques sanitaires effectuées, toutes les démarches de suivi environnemental mises en place autour de l'installation, notamment tous les résultats des rejets atmosphériques. Le départ de ces entreprises n'est pas lié à ce phénomène.

Michel LOPEZ aborde l'arrêté du 20 septembre 2002 donnant droit à 60 heures de dysfonctionnement sur une année, pendant lesquelles d'après le principe de Murphy, la mesure des composants des rejets atmosphériques peut également être défailante. Il demande que le retour d'expérience sur les dysfonctionnements des incinérateurs soit rendu public.

Didier FOURNET apporte une réponse technique : les analyseurs en continu des polluants en cheminée sont un point essentiel, car il y a une limitation réglementaire sur le nombre d'heures de dépassement dans l'année. Pour que l'exploitant en ait une vision, il doit avoir des appareils sûrs, fiables et qui fonctionnent en permanence.

Annelaure WITTMANN, les Amis de la Terre, ramène l'audience à des problèmes concrets et beaucoup moins techniques, en interpellant les élus des 84 communes concernées. Pourquoi maintenir 3 gros incinérateurs sur le territoire du Sycotom, source de pollution et de risques sanitaires ? Pourquoi le Sycotom a toujours des capacités d'incinération dix fois supérieures aux capacités de tri alors que l'on pourrait favoriser le recyclage ?

François DAGNAUD rappelle que les habitants de l'agglomération parisienne ont concrétisé leurs engagements en faveur du tri, passant de 16 à 32 kg par habitant. Le projet prévoit quasiment de doubler les capacités de tri, et le choix du Sycotom s'est porté sur la méthanisation. Il faut être en mesure de diversifier les modes de traitement et les modes de tri, et de trouver un débouché spécifique aux déchets organiques.

Anne CONNAN, Association Passerelles, demande si les résultats des contrôles en continu pourraient être diffusés en temps réel ?

Didier FOURNET indique que ces informations figurent sur le site des exploitants.

Philippe MARZOLF remercie l'assemblée. Il rappelle que la prochaine réunion sur l'environnement urbain et l'intégration urbaine se tiendra au cinéma Pathé à Ivry le 16 novembre à 20 heures, celle concernant l'après-débat se déroulera le 25 novembre à Villejuif.

Fin de la réunion à 23 h 05.